



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2023 -2024

Nom :

Prénom : Age :

@ :

Ville :

En cas de 1ère inscription, comment nous avez-vous connu ?

.....

Je paie ma cotisation annuelle de€ pour la saison.....

En espèce Par CB Par chèque

Je certifie avoir **lu et accepté** le règlement intérieur du **Coffre à Jeux**

Le / / 202....

Signature

Partie réservée au Coffre à Jeux

N°

Je n'autorise pas le Coffre à Jeux
à utiliser mon image dans le cadre
défini article 9 du règlement. →

Toutes les données personnelles sont collectées pour l'usage **exclusif** du Coffre à Jeux (annonce des soirées, informations...). Vous pouvez à tout moment nous demander leur effacement.

REGLEMENT INTERIEUR

Le Coffre à Jeux

Tous les adhérents du Coffre à Jeux certifient avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engagent à le respecter sous peine d'exclusion de l'association.

1/ L'adhésion et les soirées régulières sont accessibles à partir de 14 ans. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

2/ Respect du matériel : remboursement intégral du jeu au prix neuf en cas de destruction ou de dégradation.

3/ Tous les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur des locaux accueillant les activités du Coffre à jeux.

4/ Deux participations possibles gratuites aux soirées du Coffre à Jeux. A la troisième participation, la cotisation est à régler. Cette cotisation est fixée par l'Assemblée Générale.

5/ L'heure normale de fermeture des salles est de 2h30, tout dépassement doit être validé par un membre du CA.

6/ Les jeux du Coffre à Jeux pourront être prêtés à toutes structures (association, municipalité...) le souhaitant, sous réserve d'utilisation à but non-lucratif, et dont un des membres est adhérent du Coffre à jeux :

- Une convention sera signée entre l'association du Coffre à Jeux représentée par l'un des membres du bureau (le Président, le Secrétaire ou le Trésorier) et le représentant de la structure.
- Une vérification des jeux sera effectuée par l'un des membres du bureau avant et après l'emprunt. Le remboursement des jeux au prix de l'achat neuf est prévu en cas de destruction ou de dégradation.
- Le prêt est gratuit.

Pas de prêt individuel des jeux.

7/ Les adhérents et les participants ne sont pas autorisés à ramener de l'alcool dans les locaux prêtés par la Mairie.

8/ Le Conseil d'Administration du 26 avril 2006 a fixé comme règle :

- 1 réunion de l'Assemblée Générale par an.
- 2 Conseils d'Administration par an. Le quorum minimum pour les décisions de ce conseil d'administration est de 4 membres. Les membres absents ont la possibilité de confier leur pouvoir à un membre présent.

9/ Le Coffre à Jeux se donne le droit de publier les photos des soirées à faibles diffusions sur son Blog (public), son Forum (privé) et Facebook (public). Les photos pourront être retirées sur demande.